



TéléDiffusion de France
établissement public de l'Etat

PARIS, le 20 Mars 1985

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES

LABORATOIRE AUDIOFREQUENCE

CER/19/50/AW/85

BANDES MAGNETIQUES ETALONS

La publication 94-2 de la CEI normalise les caractéristiques des bandes magnétiques étalons.

Elle impose en particulier :

- une fréquence et un niveau de référence dépendant de la vitesse

1.000 Hz, 320 nWb/m	à 38,1 et 19,05 cm/s
315 Hz, 250 nWb/m	à 9,53 et 4,76 cm/s

- l'utilisation de fréquences normalisées par l'ISO
- des niveaux préférentiels pour les sections azimuth et amplitude fréquences, environ -10 et -20 dB par rapport au niveau de référence.

Le niveau de référence de la CEI constitue seulement un niveau étalon pour les mesures : on peut choisir un niveau nominal d'enregistrement différent.

Il est en général commode d'effectuer le réglage des machines avec un signal lié au niveau d'enregistrement et conduisant à des consignes simples, Vu-mètre à + 2 ou obtention d'un niveau électrique caractéristique en sortie ligne.

Les bandes étalons éditées par le Laboratoire comprennent donc, outre le niveau de référence de la CEI, placé en fin de bande, une section d'alignement placée en tête.

La lecture de cette section doit donner le niveau d'alignement + 6 dBu (1,55 V et Vu-mètre à + 2) sur les magnétophones réglés conformément aux recommandations inscrites au verso.

	Bande 6,30 mm			Bande 16 mm
	38 cm/s	19 cm/s	9,5 cm/s	
Norme d'enregistrement	35 μ s	70 μ s	3180 + 90 μ s	70 μ s
Flux de court-circuit pour un niveau électrique de + 12 dBu	510 nWb/m à 1000 Hz	510 nWb/m à 1000 Hz	320 bWb/m à 315 Hz ✗	510 nWb/m à 1000 Hz
Niveau d'alignement → ↓ Niveau électrique → ↓ Vu-mètre →	255 nWb/m à 1000 Hz * + 6 dBu (1,55 V) * + 2 Vu	255 nWb/m à 1000 Hz * + 6 dBu (1,55 V) * + 2 Vu	160 nWb/m à 315 Hz + 6 dBu 1,55 V + 2 Vu	255 nWb/m à 1000 Hz + 6 dBu 1,55 V + 2 Vu
Niveau de Référence C E I → ↓ Niveau électrique →	320 nWb/m à 1000 Hz + 8 dBu (1,95 V)	320 nWb/m à 1000 Hz + 8 dBu (1,95 V)	250 nWb/m à 315 Hz + 10 dBu (2,45 V)	

* + 10 dBu, VU-mètre en butée, pour les machines mono 19 ou 38 cm/s réglées par dérogation à 320 mWb/m au lieu de 510.